



Divorce avec un bien immobilier et 3 enfants.

Par **lea34**, le 10/02/2010 à 10:36

Bonjour,Voilà j'aurais aimer avoir plus d'informations avant de divorcer...Ma situation : Avec mon mari; nous sommes installés ensemble dans un appartement en location fin 2004/ Nous avons achetés une maison en octobre 2005 mais sous le nom de mon mari. Je suis tombée enceinte (nous l'avons su en novembre 2005) en et nous avons décidés de nous mariés (sans contrat de mariage) en début juin 2006 juste avant la naissance de notre 1er enfant (fin juin). Ensuite, nous avons eu deux autre enfants en février 2008 et septembre 2009. Je ne travail plus. Je n'ai aucun bien à moi à part un peu d'électroménager et meubles. Nous avons deux voitures mais l'une est à son nom et l'autre à tout les deux. J'aurais aimer savoir, si je demande le divorce, à quoi aurais je le droit. Ma priorité sont mes enfants, je ne veux pas partir sans eux donc est il possible si je me retrouve sans rien à moi, d'avoir leurs gardes (le plus grand des trois à 3ans1/2) ?? A quoi pourrais je prétendre pour la maison qui malgré qu'elle soit au nom de mon mari, nous l'avons toujours payés à deux (prêt encore en cours). Et pour le reste, les frais avocats et tous ce que je dois penser... Comment ça va se passer ??=> je ne cherche pas à embêter mon mari avec les enfants, je suis d'accord pour une garde partager mais j'aimerais en avoir la garde. J'aimerais aussi que le divorce se passe au maximum à l'amiable...Merci de me répondre svp. Je peux pas rester dans cette situation.

Par **fif64**, le 10/02/2010 à 11:28

Pour les meubles et les voitures, si ils ont été achetés après le mariage, vous avez droit à la moitié.Pour la maison, vous n'avez droit à rien, mais, pour la part de prêt qui a été remboursée par la communauté, votre mari devra récompense (uniquement la partie en capital, pas en intérêt, et réévaluée en fonction de la plus-value sur la maison). Donc vous

recupérerez la moitié du capital du prêt réévalué.
Vous avez également droit à la moitié de tous les comptes en banque, quel que soit le nom d'ouverture du compte.